****

**Pièces à fournir à l’entrée du résident**

**Dossier administratif :**

* Une photocopie du livret de famille
* Carte vitale
* Attestation vitale
* Carte de mutuelle
* Attestation d’Assurance Responsabilité Civile
* Photocopie justificatif APL
* Photocopie justificatif ADPA
* Une photo d’identité
* Photocopie du Jugement de protection juridique le cas échéant
* Pour ouverture des droits pour demande APL

(*Pas d’ouverture de droit en hébergement temporaire)*

* + Impôts sur les revenus année précédente
  + Taxe foncière
  + RIB
  + Carte d’identité
* Pour ouverture des droits demande APA
  + Impôts revenus année précédente
  + Taxes foncières année précédente
  + Pensions alimentaires
  + Rentes
  + Relevé d’informations annuelles de la banque (assurance vie, rente, épargne placée, etc.)
  + RIB

**Dossier médical :**

* Photocopie de l’ordonnance en cours
* Prescription du médecin traitant avec un certificat de non contagion
* Fiche de renseignements médicaux.